

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

Commune de Friville-Escarbotin

ENTRE

La Commune de Friville-Escarbotin

Représentée par son maire, madame Nicole MOREL, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 octobre 2023,

La Communauté de Communes du Vimeu

Représentée par son président, monsieur Jean-Pierre BOUDINELLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 septembre 2023,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet de la Somme monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule.....	2
Article 1. Objet de la convention cadre.....	2
Article 2. Le contexte territorial de la Communauté de Communes du Vimeu et de Friville-Escarbotin.....	3
Article 3. Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire.....	5
Article 4. Les ambitions du territoire	6
Article 5. Les axes de développement stratégiques du projet de redynamisation de la commune de Friville-Escarbotin	6
Article 6. Les orientations stratégiques.....	7
Article 7. Le plan d'action.....	9
Article 8. Modalités d'accompagnement en ingénierie	10
Article 9. Engagements des partenaires	10
9.1. Dispositions générales concernant les financements.....	10
9.2. Le territoire signataire	10
9.3. L'État, les établissements et opérateurs publics.....	11
9.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	11
9.5. Maquette financière prévisionnelle.....	12
Article 10. Gouvernance du programme Petites villes de demain	12
Article 11. Suivi et évaluation du programme	12
Article 12. Résultats attendus du programme	12
Article 13. Utilisation des logos.....	13
Article 14. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	13
Article 15. Evolution et mise à jour du programme.....	13
Article 16. Résiliation du programme	13
Article 17. Traitement des litiges	13
Annexes.....	15

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1. Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses

parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Friville-Escarbotin a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 juin 2021.

Une prolongation de délai entre la signature de la convention d'adhésion et la signature de la convention cadre a été validée par le Préfet de département et le comité de projet du 14 février 2023 à la suite de la demande de la ville de Friville-Escarbotin du 17 novembre 2022. L'avenant du 22 février 2023 informe de sa validité pour une durée de 22 mois maximum à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 28 avril 2023.

Une seconde prolongation de délai a été validée par le Préfet de département et le comité de projet du 12 mai 2023 à la suite de la demande de la ville de Friville-Escarbotin du 31 mars 2023.

L'avenant du 19 juin 2023 informe de sa validité pour une durée supplémentaire de 6 mois maximum à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 28 octobre 2023.

Article 2. Le contexte territorial de la Communauté de Communes du Vimeu et de Friville-Escarbotin

Le socle paysager :

Friville-Escarbotin se situe au Sud-Ouest du département de la Somme, sur l'arrière littoral de la Manche entre les vallées de la Bresle au Sud et de la Somme au Nord. La commune s'inscrit dans le territoire rural du Vimeu Industriel.

La tache urbaine de Friville-Escarbotin s'étire du Nord au Sud sur environ 3 km, jusqu'à la RD925 qui relie Abbeville à Mers-Les-Bains et est limitée à l'Est par l'avenue de la Libération.

Les systèmes territoriaux :

La commune de Friville-Escarbotin fait partie intégrante de systèmes territoriaux dont le fonctionnement est fortement lié à la proximité du littoral et à l'histoire industrielle du secteur. Histoire qui transparait jusque dans le nom de l'ancienne Communauté de Communes à laquelle appartenait Friville-Escarbotin : le Vimeu industriel.

Aujourd'hui, cette ancienne Communauté de Communes et l'ancienne Communauté de Communes du Vimeu Vert constituent la Communauté de Communes du Vimeu (CCV). Elle compte 25 communes et une population de 22 454 habitants (source : INSEE 2020) sur un territoire de 190 km². Friville-Escarbotin représente 5 % de ce territoire (près de 9 km²) et accueille 20 % de sa population (4 492 habitants). Elle forme avec les communes de Fressenneville et Feuquières-en-Vimeu un ensemble de polarités, « les 3 F » dans l'avant-pays du Vimeu, à l'interface entre le littoral touristique et le pôle d'Abbeville, fort de sa dynamique de services et représentant une population de 9 126 habitants.

Le Vimeu, et en particulier les 3 F, se démarquent économiquement du littoral et de l'agglomération abbeilloise par sa dominante industrielle. Les nombreuses friches qui ponctuent les espaces urbains du territoire témoignent à la fois d'une dynamique historique et de la période de désindustrialisation massive qui s'en est suivie. Pour autant, cette spécialisation du territoire reste marquée, les 2/3 des entreprises industrielles du territoire de la Picardie maritime étant localisées dans



le Vimeu-Industriel qui constitue le premier pôle français en robinetterie, serrurerie et quincaillerie et le deuxième pôle en décolletage. Delabie, l'une des deux plus grandes entreprises du territoire, reconnue au niveau national, est implantée à Friville-Escarbotin.

Cette dynamique industrielle que Friville-Escarbotin a su conserver, au moins partiellement, représente un réel atout pour la commune, à préserver et à conforter. L'attractivité et le dynamisme futurs de la commune résident, comme le souligne le SCoT en cours d'élaboration, dans l'enjeu d'un rééquilibrage du système territorial en place basé sur la complémentarité et la solidarité entre le littoral picard et le Vimeu. Et ce notamment en termes de logement et d'emploi, ce qui implique la nécessaire diversification de l'économie locale de Friville-Escarbotin dont la population active est constituée à près de 50% par des ouvriers (source : INSEE 2019). Dans ce contexte, la reconquête des friches industrielles, foncier dormant, représente un enjeu considérable.

Le développement historique :

Les cartes historiques du territoire (carte de Cassini et carte d'état-major) témoignent de la présence initiale de trois bourgs dans l'emprise actuelle de la commune : les bourgs de Belloy au Nord-Ouest, Escarbotin au Nord-Est et Friville au Sud. Ces bourgs se sont étendus au fur et à mesure le long des RD102 et RD2 jusqu'à former un ensemble urbain continu.



Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'enveloppe urbaine de Friville-Escarbotin s'est développée en étoile, suivant un étalement linéaire au Nord le long de la RD102 pour le bourg historique de Belloy, de la RD2 s'agissant du bourg historique d'Escarbotin et de manière concentrique depuis le Sud de ce dernier bourg et depuis le bourg de Friville.

L'enveloppe urbaine qui en résulte présente une forme dentelée. La densité de logements au sein de cette enveloppe urbaine est inférieure à 10 logements/ha (2 288 logements recensés en 2019 pour une enveloppe urbaine d'environ 275 ha). Le bâti traditionnel de bourg présentant une certaine compacité, cette faible densité s'explique par le mitage progressif du tissu urbain historique par des pavillons et par le développement de cette forme urbaine suivant un étalement linéaire en entrées de ville.

La mise en place du PLUi approuvé en 2020 a permis d'identifier les zones potentielles de développement à destination des logements et des activités, de limiter ces zones en nombre et en surface ainsi que d'encadrer leur aménagement futur au travers d'OAP, dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain et de limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels. Le développement de Friville-Escarbotin est ainsi passé d'un développement d'opportunités à la mise en place d'une stratégie de développement, programmé et encadré.

La dynamique démographique :

Malgré une population légèrement vieillissante comme sur l'ensemble de la métropole, il subsiste un nombre de jeunes et jeunes adultes de moins de 30 ans encore important (1/3) et proche de la proportion métropolitaine. Après un regain marqué par des variations annuelles de la population légèrement positives de 2008 à 2013 (+0,9%) la commune subit des variations légèrement négatives entre 2013 et 2019 (-0,8%). Cela se traduit par un solde migratoire légèrement négatif de 2013 à 2019 (-0,5%), confirmé par la proportion de plus en plus faible de nouveaux arrivants sur la commune.

Contrairement à d'autres territoires aujourd'hui désindustrialisés, la Communauté de Communes du Vimeu et son activité industrielle soutiennent une population encore majoritairement en emploi. Bien que l'évolution du marché de l'emploi ne soutienne pas un rebond de la part des ouvriers dans la population (-2,8%), nous pouvons constater que la part des professions intermédiaires est légèrement croissante (+2%), celle-ci suivant l'augmentation de la part de retraités (+2% et +3,1%) et pouvant s'expliquer par la demande croissante de personnes engagées dans le service à la personne. Malgré le nombre croissant de retraités, la proportion d'inactifs est aujourd'hui sensiblement proche de la moyenne nationale.

La composition des ménages, en revanche, évolue de manière plus marquée.

De plus en plus de ménages sont constitués d'une seule personne (+5,8%), bien que l'écart entre les hommes et femmes seules rétrécisse légèrement (de 8,3% à 6%) sur la même période. D'autre part, la proportion de couples sans enfants s'abaisse (-4,3%), celle des couples avec enfants également (-2,4%), mais de manière moins marquée. La part des familles monoparentales augmente quant à elle très légèrement.

L'aire d'attraction dont Friville-Escarbotin est le pôle s'étend sur 4 EPCI. Sa limite nord déborde sur la CA de la Baie de Somme, sa limite sud-ouest déborde sur la CC des Villes Sœurs, au sud-est sur la CC Aumale – Blangy-sur-Bresle, tandis qu'elle laisse l'extrémité Est de la CC du Vimeu à l'aire d'attraction d'Abbeville.

Le périmètre de communes sous l'influence de Friville-Escarbotin s'étend assez largement autour de la collectivité, ce qui explique la modération de sa déprise démographique et économique relativement à d'autres territoires davantage concernés par l'influence d'un grand pôle urbain.

En ce qui concerne la création d'activités, le constat est similaire. Le territoire connaît une distribution des créations d'entreprise relativement homogène, à l'exception des territoires peu denses, qui connaissent de plus nombreuses créations d'entreprises que les pôles urbains proches.

Enfin, la CC du Vimeu, avec en son cœur Friville-Escarbotin, préserve son identification de pôle industriel en regroupant la majorité des industries locales et en concentrant la plus grande partie des travailleurs de ce secteur sur son territoire.

L'habitat et le parc de logements :

En matière d'habitat, Friville-Escarbotin dispose de 2 301 logements dont 2 025 résidences principales, 42 résidences secondaires et 234 logements vacants (INSEE 2020). Le parc locatif social compte 295 logements. 84,1 % sont des maisons dont la majorité a été construite entre 1946 et 1990 (54,6%). 56,1 % des habitants sont propriétaires de leur logement et 41,6% sont locataires. La part des logements vacants a fortement augmenté entre 2009 et 2020 (8,5 % contre 12,4%) mais 53,1 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans.

La dynamique de production de logements :

Entre 2012 et 2022, 580 logements ont été construits dans la CC du Vimeu dont 110 logements à Friville-Escarbotin.

- 87% des logements construits dans la CC du Vimeu sont des logements individuels contre 52% à Friville.
- A Friville, un programme immobilier de 46 logements est en cours de construction au 38 rue Pasteur : un nombre de logements qui dépasse le rythme moyen de construction de 10 logements/an.

Un pôle économique attractif en termes d'emplois :

A Friville-Escarbotin, le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs qui travaillent et habitent dans la zone. Les villes de Mers-les-Bains, Feuquières-en-Vimeu et Abbeville sont également des territoires perçus comme un lieu d'accueil de l'emploi.

Article 3. Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire

Le SRADDET de la région Hauts de France est actuellement en cours de révision.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées porte l'élaboration du SCOT du Pays de la Baie de Somme qui couvre le territoire de la Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre, de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et de la Communauté de Communes du Vimeu.

La commune est incluse dans le Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime porté par le même syndicat.

Et depuis le 29 janvier 2020, la commune de Friville-Escarbotin est couverte par le Plan Local Intercommunal du Vimeu Industriel.

Afin de lancer son projet de territoire et lors de l'élaboration du PLUi, 4 axes de développement ont été identifiés par la Communauté de Communes du Vimeu :

Axe 1 : Confirmer la tradition industrielle et son rayonnement extérieur :

A travers cet axe, la volonté de la Communauté de Communes est de poursuivre le développement de la ZAVI pour un rayonnement au-delà du territoire en tant que pôle d'emplois. Il s'agit aussi de renforcer les filières industrielles, artisanales et commerciales existantes, de soutenir l'activité agricole et de trouver une nouvelle vocation pour les friches à potentiel de reconversion.

L'enjeu dans le cadre de cet axe est de permettre au territoire un développement continu des activités présentes et une diversification de ces dernières afin de répondre aux besoins présents et à venir.

Axe 2 : Conforter l'équilibre existant entre la dynamique urbaine et un cadre de vie rural :

La communauté de Communes souhaite afficher un développement urbain raisonné du territoire en diversifiant l'offre de logements et en garantissant un parcours résidentiel tout en valorisant les morphologies urbaines et rurales. L'objectif est de proposer un habitat adapté à toutes les communes.

Axe 3 : Promouvoir de nouvelles pratiques en termes de mobilité et anticiper les nouveaux besoins :

La Communauté de Communes souhaite montrer son attachement aux mobilités induites par le dynamisme économique dont elle fait preuve et qu'elle entend poursuivre. L'enjeu est de tirer profit de la desserte dont bénéficie le territoire et de poursuivre cette accessibilité à l'intérieur du Vimeu pour l'ensemble des communes et de ses habitants. C'est un enjeu économique, sociétal pour les ménages et écologique pour le territoire.

Axe 4 : Tirer profit de la qualité environnementale et paysagère comme source de projets :

Les ambitions de cet axe portent sur l'intégration des risques naturels et technologiques, la préservation des paysages et le souhait d'œuvrer pour une meilleure protection de la ressource et des milieux.

Article 4. Les ambitions du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. Il constitue la colonne vertébrale du projet Petites villes de demain. Il donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Les documents élaborés ces dernières années définissent les grandes lignes directrices pour le territoire. C'est le cas du PLUi approuvé le 29 janvier 2020 et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé en 2021.

Les ambitions du territoire s'appuient donc sur les documents stratégiques élaborés à l'échelle intercommunale et notamment le PADD du PLUi qui traduit le projet de territoire porté par les élus.

Celui-ci s'articule autour des objectifs que la Communauté de Communes souhaite affirmer :

- Son statut de pôle d'emploi et pôle économique, notamment la spécialité industrielle.
- Son engagement pour un développement démographique et économique équilibré, cohérent et soutenable.
- Sa volonté forte de préserver une accessibilité depuis et vers l'ensemble du territoire, du département, de la région, indispensable à son statut de pôle économique et d'emploi.
- Son attachement au cadre de vie de qualité qui fait l'identité du territoire : patrimoine bâti, paysager, environnemental.

Le projet de redynamisation de la commune de Friville-Escarbotin s'appuie sur ces axes en proposant des actions en corrélation avec les ambitions fixées par le PLUi.

Le Vimeu se confirme comme étant un territoire dynamique d'un point de vue économique. En effet, l'intercommunalité propose plus d'emplois qu'elle ne dispose d'actifs résidant sur le territoire. Un des enjeux est de pouvoir poursuivre son développement, maintenir sa qualité de pôle d'emploi et sa dynamique économique.

Le souhait premier de la Communauté de Communes est de permettre le rayonnement de son territoire à travers sa spécificité économique en adéquation avec son cadre rural, environnemental et paysager qui l'entoure et qui contribue à son attractivité, en appui à un développement maîtrisé et à un soutien économique.

Article 5. Les axes de développement stratégiques du projet de redynamisation de la commune de Friville-Escarbotin

La présente convention fixe les axes de développement stratégiques du projet Petites villes de demain, visant la redynamisation de la commune de Friville-Escarbotin, en cohérence avec le projet de territoire global de la Communauté de Communes et du diagnostic réalisé sur la commune.

De manière générale, il s'agit de conforter le rôle de centralité de Friville-Escarbotin au sein du territoire.

Le projet de redynamisation se décline autour de 3 axes de développement, validés lors du comité de projet du 12 mai 2023.

- L'axe 1 « Une nouvelle centralité et une mise en réseaux pour un centre-bourg plus vivant » cible des enjeux liés plus particulièrement aux thématiques de réinvestissement des friches, de l'offre de proximité en centre-bourg et de mobilités douces ;
- L'axe 2 « Un cadre de vie durable et inclusif pour un centre-bourg attractif et convivial » concerne les problématiques de qualité des espaces publics et de l'habitat ;

- L'axe 3 « Un centre-bourg en lien avec son territoire et son histoire » répond aux enjeux d'intégration de l'histoire industrielle et agricole de la commune pour imaginer le futur de son centre-bourg et renforcer son attractivité.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 6. Les orientations stratégiques

Le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Chacun des axes précédemment définis, est décliné en orientations stratégiques :

Axe 1 : Une nouvelle centralité et une mise en réseaux pour un centre-bourg plus vivant :

Orientation 1-A : Porter l'émergence d'une nouvelle centralité : la friche Bricard

La friche Bricard et ses alentours forment aujourd'hui un pôle de proximité de la commune, notamment en matière de commerces et de services. Par ailleurs, la friche est aujourd'hui un lieu repère de la commune, dont le clocheton constitue le principal élément emblématique. Cette orientation vise donc à affirmer le rôle structurant de ce lieu en y développant les fonctions majeures d'un centre-bourg. Le réinvestissement de la friche devra être pensée en complémentarité du secteur de la Mairie autour de la place Jean Jaurès.

Orientation 1-B : Anticiper une gestion durable et le réinvestissement progressif des friches

Cette orientation va de pair avec la précédente. En effet, la commune compte 8 friches, réparties sur 7 ha. Plutôt qu'un stock, ce foncier est à considérer comme un flux, dans le sens où d'autres emprises aujourd'hui industrielles sont susceptibles de devenir des friches à plus ou moins long terme et ainsi augmenter cette surface totale. La commune a besoin de mettre en place une stratégie globale et systématisée de gestion de ces friches, à adapter au fur et à mesure en fonction des expériences successives de requalification. Les actions développées dans le cadre de cette orientation devront permettre d'établir les fondements de cette stratégie, de prioriser le réinvestissement des friches, d'aider au choix des méthodes de dépollution à privilégier et de définir des aménagements ou programmations pour ces friches. La priorisation d'intervention et les propositions d'aménagement seront travaillées en lien avec le renforcement du pôle Bricard.

Orientation 1-C : Accompagner le maintien et le développement commercial en centre-bourg

Cette orientation vise à renforcer la stratégie communale en matière de commerce de proximité en s'appuyant sur le projet de réaménagement de la friche Bricard. Il s'agira de constituer un linéaire marchand continu entre le pôle de proximité « Bricard » et le pôle de proximité « mairie Jean Jaurès » et de travailler une diversité et une complémentarité de l'offre entre les deux pôles. Par ailleurs, les actions qui seront proposées devront permettre une montée en gamme progressive de cette offre.

Orientation 1-D : Utiliser le commerce comme un levier de réappropriation et de dynamisation du centre-bourg

L'enjeu de résorption de la vacance des locaux commerciaux qui fragilise actuellement la dynamique du centre-bourg sera particulièrement ciblé dans le cadre de cette orientation. Des expérimentations pourront être proposées, au travers d'actions ponctuelles ou sur le long terme.

Orientation 1-E : Améliorer l'accessibilité et l'attractivité des commerces et renforcer leur visibilité

Enfin, les leviers juridiques, financiers et de montage opérationnel ne suffisent pas à eux seuls à porter une stratégie de redynamisation du commerce de proximité. Ils doivent être accompagnés d'actions permettant une meilleure accessibilité de ceux-ci passant par des remises aux normes, d'une amélioration de la qualité des devantures commerciales ainsi que du renforcement de la visibilité numérique des commerces et des liens entre commerçants et services municipaux.

Orientation 1-F : Adapter les équipements aux besoins de la population et aux enjeux environnementaux

Cette orientation s'appuie sur la dynamique initiée par la commune, à la fois de veille de capacité des équipements publics, notamment scolaires, et de rénovation énergétique progressive de ceux-ci. Il s'agira de proposer des actions permettant de préciser les temporalités d'interventions ainsi que de cibler des besoins spécifiques en déclinaison des objectifs du PCAET et en lien avec les potentielles évolutions démographiques induites par certaines orientations de l'axe 2.

Orientation 1-G : Favoriser la mise en réseau des lieux d'intensité et renforcer la mutualisation des espaces et des ressources

Une fois le projet urbain bâti autour du réaménagement de la friche Bricard et du réinvestissement progressif des autres friches de la commune, un enjeu majeur émerge : celui de l'articulation de ces différents espaces, de leur mise en réseaux. Il s'agit tout d'abord de repenser la répartition des modes de déplacement, dans une optique de renforcement de la part des mobilités douces. Cela pourra se faire au travers d'une réorganisation des circulations automobiles et de l'optimisation des stationnements (localisation, nombre, traitement paysager, praticité du parcours à pied vers les commerces etc...). Cela pourra également passer par une réflexion globale sur la facilitation des mobilités douces, à l'échelle du centre-bourg, alliant praticité et confort et intégrant les enjeux d'accessibilité et d'inclusivité. Par ailleurs, en matière de mise en réseau des lieux d'intensité, l'enjeu de la mutualisation des espaces et des ressources s'impose. Il est déjà en partie porté par le CRTE au travers du projet de création d'un réseau de chaleur. Cette action pourra être affinée dans le cadre de cette étude de revitalisation.

Axe 2 : Un cadre de vie durable et inclusif pour un centre-bourg attractif et convivial

Orientation 2-A : Renforcer la convivialité des espaces publics et réintégrer la nature aux espaces urbains (privés et publics)

Cette orientation vise à répondre aux enjeux de renforcement de la biodiversité et de lutte contre les phénomènes d'îlot de chaleur urbain. Elle est l'occasion de questionner le rôle des espaces urbains privés dans la perception de la nature en ville, notamment dans le cadre de projets de construction neuve. Des actions seront également développées afin de travailler à la désimperméabilisation de certains espaces publics et d'associer la population à la végétalisation du centre-bourg. Par ailleurs, des propositions pourront être faites quant aux évolutions possibles des aménagements des entrées de ville (mobiliers urbains, signalétique...).

Orientation 2-B : Favoriser le renouvellement urbain et garantir la qualité architecturale et environnementale des projets

Au regard du potentiel foncier disponible et des enjeux patrimoniaux d'intégration urbaine des nouvelles constructions, les actions développées devront à la fois faciliter la réalisation et encadrer la qualité des opérations au sein de l'enveloppe urbaine existante.

Orientation 2-C : Consolider et améliorer l'offre existante de logements en centre-bourg

Cette orientation répond à deux enjeux majeurs pour la dynamisation du marché immobilier local. Celui de rénover les logements anciens occupés considérés comme vétustes ou insalubres d'une part, et d'autre part celui de contribuer à la valorisation et la remise sur le marché de logements vacants et/ou plus ou moins dégradés.

Il est nécessaire de ne pas oublier l'enjeu de la rénovation énergétique des logements en propriété occupante mais aussi dans le parc de logements locatifs afin de faire face aux enjeux du futur et de faire diminuer le nombre de ménages en précarité énergétique.

Ces interventions devront permettre de diversifier les typologies de logements afin de répondre aux besoins différenciés des jeunes actifs, des familles et des seniors. Elles seront également l'occasion de proposer une offre attractive pour les cadres.

Orientation 2-D : Favoriser la mixité sociale et proposer un parcours résidentiel pour maintenir particulièrement la population de jeunes ménages

Il s'agira d'une part de proposer des outils afin de rendre possible l'accession à la propriété à des ménages modestes et, d'autre part de définir les typologies de logements à privilégier en ce sens.

Orientations 2-E et F : Diversifier l'offre de logement par la prise en compte des enjeux du vieillissement et apporter des solutions d'hébergements pour les jeunes de 16 à 30 ans

Ces deux orientations visent d'une part à faciliter le parcours résidentiel des seniors en proposant des solutions de logements adaptées en centre-bourg et en favorisant le maintien à domicile et d'autre part de permettre l'installation